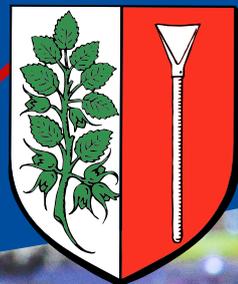


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°33 - Décembre 2022



~ Joyeuses fêtes ~

(Crédit photo : Amélie MOREL)

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 11h30

Le samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune.d'Oberhaslach) »



Sur votre smartphone avec
l'application « IntraMuros »

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !

● Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 27 janvier 2023
- Vendredi 24 février 2023
- Vendredi 24 mars 2023



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

- Tous les samedis de 9h à 11h
de mi-mars à mi-octobre
- Sauf jours fériés



● Voeux du Maire

Salle des fêtes

- Le vendredi 6 janvier 2023 à 19h

Madame, Monsieur, Mes chers Concitoyens,

L'année nouvelle approche déjà à grands pas et nous avons eu le bonheur, après deux années de restrictions sanitaires, de pouvoir renouer avec l'ensemble de nos traditionnelles manifestations de fin d'année. Ainsi, la fête de Noël des enfants, celle des aînés, et nos féeries de Noël, auront jalonné ce mois de décembre et insufflé un esprit festif et chaleureux dans notre village.

Pour autant nous connaissons actuellement une nouvelle vague de contamination, doublée d'autres épidémies saisonnières et il convient de rester prudents, durant les fêtes et les semaines à venir.

Ces prochaines semaines seront également marquées par plusieurs événements.

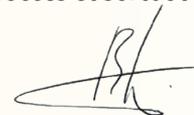
D'abord, il nous revient d'organiser dès le mois de janvier, une nouvelle campagne de recensement de l'ensemble de la population. Ces opérations, particulièrement chronophages pour les services municipaux, nous ont amenés à faire appel à 4 agents recenseurs, qui ne manqueront pas de vous solliciter prochainement. Aussi, je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir leur réserver un bon accueil.

Ensuite, et dès le 1er janvier prochain, nous couperons dorénavant l'éclairage public aux heures les plus avancées de la nuit. Vous trouverez dans ces pages un article dédié à ce sujet. Je sais qu'une telle démarche soulève beaucoup d'interrogations auprès de la population notamment en termes de sécurité, mais l'expérience menée dans de nombreuses communes du secteur nous montre que cela ne présente pas de difficulté particulière. En tout état de cause, s'il devait en être autrement dans notre village, nous ne manquerons pas de nous adapter en conséquence.

Enfin, de nombreux autres projets se dessinent pour les mois à venir dans notre commune. D'abord, nous avons pu valider la création d'un espace cinéraire dans notre cimetière qui prendra place dans la deuxième travée à proximité du calvaire, qui devrait lui-même être légèrement déplacé. Par ailleurs, une maison d'assistantes maternelles devrait pouvoir ouvrir ses portes dans les prochains mois dans les locaux de l'ancienne maison des associations. Les travaux d'aménagements nécessaires à ce projet y ont d'ailleurs d'ores et déjà démarré.

Nous travaillons également à d'autres réalisations avec toute une série de partenaires. Nos dynamiques gérants du « Proxi » d'abord, qui portent un projet de laverie automatique, qui devrait pouvoir trouver à s'implanter au niveau des ateliers municipaux. L'association des Géants du Nideck ensuite, avec laquelle nous travaillons à un nouveau projet de symposium de sculpture qui pourrait se tenir à Oberhaslach, en mai prochain. Et notre Conseil de Fabrique enfin, avec lequel nous tentons de donner un nouveau souffle et de nouvelles perspectives à l'association de l'Ermitage Saint-Florent. Vous trouverez dans ces pages un appel à la mobilisation de Monsieur Antoine Grun, Président du Conseil de Fabrique, et une invitation à participer à la prochaine Assemblée Générale de l'association le 27 janvier prochain. Le site de l'Ermitage est cher à nombre d'entre nous, il mérite que nous nous rassemblions afin de dessiner l'avenir qui pourrait être le sien au cœur de notre village.

J'espère pouvoir vous retrouver nombreux à cette occasion, mais dans l'immédiat, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous d'agréables fêtes de fin d'année et de vous adresser tous mes vœux de succès et surtout de bonne santé pour 2023.



Votre Maire
Jean BIEHLER



Séance ordinaire du 10 octobre 2022

PROJET SYMPOSIUM DE SCULPTURES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un nouveau symposium, prévu au printemps 2023, pour fêter les 20 ans de l'Association « Les Géants du Nideck », porteuse de ce projet.

L'originalité de ce 5^{ème} symposium international de sculptures, intitulé « Trait d'Union » serait de relier les 4 sentiers de sculptures existants dans nos forêts, pour créer un itinéraire artistique de grande ampleur.

Huit artistes d'Europe de l'Est seront sélectionnés et invités en résidence du 7 au 29 mai 2023 sur l'atelier ouvert à Oberhaslach pour réaliser 8 œuvres qui seront placées en complément des quatre sentiers existants. En partenariat avec le Club vosgien, un circuit de plus de 60 kilomètres de long sera balisé de 40 sculptures de Wangenbourg au Petit Donon en passant par le Nideck.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, souligne l'intérêt pour la commune d'accueillir un tel événement et d'équiper le territoire d'une offre touristique renforcée. Il décide de s'associer au projet de symposium de sculptures et approuve le principe d'un soutien financier afin d'en permettre la réalisation.

LAVERIE AUTOMATIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La société « OTI MARCHÉ » (PROXI Oberhaslach) a sollicité la commune car elle souhaite mettre à disposition du public une laverie automatique au niveau de l'atelier communal.

La commune pourrait consentir une mise à disposition d'une partie de terrain au profit de la société « OTI MARCHÉ ». Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public devrait être conclue selon les modalités décrites ci-après. Ladite convention communale serait accordée pour une durée de neuf années, prenant effet le 01/11/2022 pour se terminer le 31/10/2031. Elle pourrait être renouvelée dans les mêmes conditions, par tacite reconduction.

La commune accorderait ainsi une occupation d'une parcelle à la société « OTI MARCHÉ », pour une surface d'environ 7 m². Cette occupation serait conclue à titre onéreux pour un montant annuel qui s'élèverait à 7€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE CINÉRAIRE AU CIMETIÈRE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société TOUCHEMANN d'un montant de 12 977,32 € HT, soit 15 572,78 € TTC et tout autres documents utiles à ce dossier.

D'autre part, le Conseil Municipal autorise la sollicitation du concours de la D.E.T.R. et du fonds de solidarité territoriale, subventions publiques qui pourront compléter le financement de ce projet.

PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil d'Administration de la CAF de soutenir le projet de la Maison d'Assistants Maternelles et d'accorder une aide à l'investissement d'un montant de 37 600 € représentant 80% des dépenses d'investissement.

Une convention définissant et encadrant les modalités d'utilisation de cette aide sera transmise à la Commune courant du mois de novembre 2022. Le plan de financement prévisionnel du projet de la MAM s'élève au total à 47 000 €. Le reste à charge pour la commune se monte à 9 400 €.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix « pour », 4 voix « contre » approuve la création de la MAM, autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux d'investissement et à signer les devis nécessaires à ce projet et décide de prélever les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

ACQUISITIONS FONCIÈRES : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie située rue des chasseurs (68 m²) et rue Haute (9m²).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir lesdites parcelles pour l'euro symbolique (1 €) ; et autorise Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente.

Les crédits nécessaires seront prélevés au budget primitif 2022.

PRESBYTÈRE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du départ de Monsieur le curé, Marc D'HOOGHE, et avant l'arrivée du prêtre étudiant, il serait souhaitable de mettre en place une répartition des charges liées au logement de notre ministre du culte (conformément au décret du 10 janvier 2001).

A ce titre, une convention de participation financière entre les communes d'Heiligenberg, de Niederhaslach, d'Oberhaslach, d'Urmatt et des conseils de fabrique des communes membres de la communauté de paroisses Bruche/Hasel pourrait être conclue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CHASSE LOT N°3 – ACCEPTATION DE LA CAUTION D'UN NOUVEAU LOCATAIRE

Conformément au cahier des charges type relatif à la location des chasses communales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la cession du bail du lot de chasse n°3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette demande de cession dont la contenance est de 281 hectares situés sur le ban communal d'Oberhaslach, indique que cette cession n'a pas pour effet de modifier les éléments du bail de chasse, notamment le prix, la durée, l'objet, les conditions d'exécution et décide d'agréer la candidature de Monsieur Thierry JUNG.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de l'association « Couds-ci Couds-ça » à la confection de décorations de Noël en tissu pour le compte de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du versement d'une subvention de 100€ à l'association au titre d'aide à l'achat de tissus.

MODIFICATION D'UN SENTIER INSCRIT AU PDIPR DU BAS-RHIN SUR LE BAN COMMUNAL (MASSIF DU SCHNEEBERG)

La réserve biologique domaniale du Schneeberg-Baerenberg, la Zone d'Action Prioritaire de la Directive Tétrastres (ONF-DREAL-GTV) et les sites Natura 2000 « Crêtes du Donon-Schneeberg » et « Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann » (ZSC) ont vocation à préserver les espèces et milieux de forte qualité écologique.

Pour des questions de préservation d'habitats naturels sensibles mais aussi de quiétude des milieux, la portion de sentier rejoignant le Lottelfels en traversant la réserve biologique domaniale va être remplacée par un nouveau sentier qui passe par le chalet du Schneeberg, déjà bien emprunté par le public.

L'actuel sentier sera débalisé et des panneaux indiquant la déviation seront posés, tout cela en accord avec le Club Vosgien de Wasselonne et l'ONF et grâce à un financement Natura 2000. Il sera également nécessaire de créer une petite liaison (environ 25 mètres, sur le ban communal d'Oberhaslach), afin de récupérer le sentier balisé en contrebas.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de modifier le tracé des sentiers et itinéraires de randonnée sur le ban de la commune. Il s'engage à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces itinéraires et autorise le balisage et le panneautage de ces itinéraires de substitution.

LOTISSEMENT COMMUNAL – VENTE DES TERRAINS

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement communal, il est possible de déterminer précisément le prix de vente de chacun des 15 lots. Partant du principe que la commune n'a pas pour objectif principal de dégager une marge sur ce projet, il est décidé de fixer le prix de vente de l'are à 15 000 € H.T.

A ce prix s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, de droits de mutation. Ce prix de vente pourra être revu à la hausse par décision du Conseil Municipal. Compte tenu de l'origine domaniale des terrains, la vente des lots est réglementairement assujettie à la TVA de 20% sur le prix total. Le prix de vente suivra l'évolution réglementaire du taux de T.V.A. en vigueur. M. le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en dehors de Monsieur Aurélien HOELTZEL qui a quitté la salle des délibérations, autorise le lancement des opérations de commercialisation des lots du lotissement communal, fixe le prix de vente viabilisé de chaque lot à 15 000 € HT l'are. Il approuve également le principe de T.V.A. sur le prix de vente total (indexé à l'évolution du taux de la T.V.A. en vigueur). Il charge Maître Maxime LAVIGNE notaire à Rosheim, de l'établissement des actes notariés, autorise la cession des lots précités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout acte se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.

Séance ordinaire du 5 décembre 2022

RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser en 2023 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner :

- Madame Annette BOLLI, comme coordonnatrice de l'enquête de recensement, Madame Céline DONATO et Madame Emilie SCHELL comme adjointes à la coordonnatrice.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs décide de fixer à quatre le nombre d'agents recenseurs nécessaires et de leur attribuer un taux de vacation pour une rémunération forfaitaire de 1 000€ net.

GRILLE TARIFAIRE DES BACS A ORDURES MÉNAGÈRES ET DE TRI

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser le prix de vente des bacs d'ordures ménagères et de tri, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de fixer le prix de vente de l'ensemble des bacs à 33 €.

ADRESSAGE MAISON FORESTIÈRE DU STIFTSWALD

A la demande de Madame FISCHER domiciliée à la maison forestière du Stiftswald (ban de la commune d'Urmatt) de se voir attribuer une adresse sur la commune d'Oberhaslach et vu le courrier de Monsieur Alain GRISÉ, Maire de la commune d'Urmatt, acceptant d'octroyer une adresse sur la commune d'Oberhaslach à ce bâtiment, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à la maison forestière du Stiftswald l'adresse suivante : 40 rue du Grepil à Oberhaslach.

SINISTRE SONORISATION FÊTE DE LA MUSIQUE – PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE

Lors de la fête de la musique du 21 juin 2022, un problème de surtension du tableau électrique a endommagé le matériel de sonorisation du prestataire. Quatre appareils ont subi des dégâts et deux d'entre eux sont hors d'usage. Le devis de remplacement de ces deux appareils s'élève à 1 299,00 € TTC.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et compte tenu de la vétusté du matériel qui a conduit l'assurance communale à refuser la prise en charge du sinistre, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer un montant de 400 € au titre d'aide à l'achat du matériel de sonorisation sous réserve de présentation d'une facture acquittée.

Délibérations du Conseil Municipal

LOTISSEMENT - ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrain d'une superficie totale de 17 centiares pour un prix de 1 360 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ladite parcelle pour prix total de 1 360 €. Il autorise également Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

MAISON FORESTIÈRE DU WEINBAEHEL – TRAVAUX DE RÉNOVATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'importance d'effectuer des travaux de rénovation sur le bâtiment de la maison forestière du Weinbaechel.

Il est ainsi établi un plan de financement prévisionnel :

Traitement de la charpente	5 556,36 € TTC
Isolation et habillage des cheminées	5 278,75 € TTC
Remplacement de la porte d'entrée	3 865,73 € TTC
Remplacement des fenêtres du grenier	2 487,36 € TTC
Coût total	17 188,20 € TTC

Les travaux les plus urgents sont ceux du traitement de la charpente et de l'isolation et l'habillage des cheminées qui pourraient être prévus pour l'année 2023. Le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres du grenier pourrait être prévus pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le plan de financement prévisionnel présenté, décide d'inscrire les crédits sur le budget primitif 2023. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous devis et documents nécessaires et à solliciter les subventions mobilisables sur ce projet.

CLEARCHANNEL – ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque de règlement émis par la société CLEAR CHANNEL de Boulogne Billancourt, soit 76,22 € concernant la location de l'emplacement publicitaire apposé sur la façade de la maison sise au 17, rue du Nideck.

EXCÉDENT VERSEMENT TAXE FONCIÈRE – ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque de règlement émis par le Centre des Finances Publiques de Sélestat, soit 160,00 € en règlement d'un excédent de versement sur la taxe foncière de la commune d'Oberhaslach.

PETITE ENFANCE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN

A échéance des Contrats Enfance et Jeunesse (dispositifs financiers entre les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales - CAF) la CAF déploie une démarche partenariale visant à élaborer un projet de territoire avec les collectivités.

Ce dispositif se traduit par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permettant le maintien et le développement des services proposés aux familles ainsi que la poursuite des financements de la CAF. Les domaines d'intervention peuvent être multiples : petite enfance, inclusion numérique, accès aux droits et services, logement, handicap... La convention vise ainsi à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ratifie la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF du Bas-Rhin. Il autorise également Monsieur le Maire à signer ladite convention.

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) – FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vacance de la maison des associations à compter du 15 décembre 2022 et rappelle le projet de création d'une MAM dans ces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 15 voix « pour » et 4 voix « contre » de fixer le prix du loyer à 500 € mensuel charges comprises, de fixer le bail pour une année d'exercice, de demander le bilan de fonctionnement à l'issue de l'année d'exercice, de fixer la date de mise en location à l'issue des travaux d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tout document utile à cette location.

ONF : ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMES DES TRAVAUX D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE 2023

Après avoir pris connaissance des états de prévision des coupes et des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2023, le Conseil Municipal décide d'approuver l'état prévisionnel des coupes tel qu'il est présenté par l'ONF : les recettes brutes des coupes à façonner s'élèvent à 61 610 € HT, les dépenses d'exploitation à 39 830 € HT, le bilan net prévisionnel s'élève à 21 780 € HT.

Il approuve également le programme d'actions pour un montant de 33 370€ HT pour l'année 2023 et vote les crédits correspondant au budget primitif « Forêt » de cette même année.

ONF – PRESTATION D'ENCADREMENT DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'ANNÉE 2023

Les prestations d'encadrement des travaux d'exploitation forestière (abattage, débardage) s'élèvent à 3 372 € HT, celles concernant les travaux patrimoniaux (régénération par plantation, dégagement, entretien parcellaire, ...) à 2 662,02 € HT et les travaux subventionnables (travaux préalables à la régénération, plantation, ...) à 2 025 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les différents devis et vote les crédits correspondant au budget primitif « Forêt » de l'année 2023.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – PRINCIPE POUR LA COUPURE DE NUIT

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonction de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. À certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupe de nuit nécessite la présence d'horloges spécifiques dans les armoires de commande d'éclairage public. En période de fêtes ou événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 00 heures à 04 heures hors veille de week-end et jour chômé dès que les horloges astronomiques seront installées et/ou programmées.

Il charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

ANIMATION MARCHÉ DE NOËL 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'occasion du marché de Noël, une animation musicale et de jonglage est prévue. L'animation musicale sera présentée par l'Harmonie de Niederhaslach pour un cachet de 200 € et la déambulation de l'artiste jongleur est chiffré à 527,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en charge les frais d'animation du marché de Noël.

MESSTI 2022 : VERSEMENT DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Messti 2022, un service de sécurité a été mis en place.

Afin de soutenir l'association organisatrice du messti en ce sens, le Conseil Municipal, décide du versement d'une subvention de 750 € à l'Amicale des Sapeur-pompiers d'Oberhaslach.

ILS SONT NÉS

- ♣ Emma, fille d'Emilie SCHWEBEL et de Yannick CHARLIER est née le 24 décembre 2021
- ♣ Ada, fille de Laetitia LAURETTE et d'Emmanuel MAURER est née le 6 Janvier 2022
- ♣ Kristof, fils de Laurianne et d'Alexandre RINN est né le 23 février 2022
- ♣ Maddie, fille de Marjolaine et Jean-Charles VON MOEGEN est née le 21 avril 2022
- ♣ Elliott, fils d'Audrey et Jean-François SCHWEBEL est né le 20 mai 2022
- ♣ Emilio, fils de Cindy TROTZIER et de Nicolas MINAFRA est né le 13 juillet 2022
- ♣ Maxence, fils de Julia KIPPELEN et Jean-Philippe SCHWEBELEN est né le 4 août 2022
- ♣ Sao, fils de Delphine RAVENEY et Mathieu POLO est né le 27 août 2022
- ♣ Alma, fille de Jennifer HOLDERMANN et d'Alexandre JAKOB est née le 27 septembre 2022



ILS SE SONT MARIÉS

- ♣ Loïc KAES et Marion GUILLOT le 4 juin 2022
- ♣ Hassan EL KAOUINI et Chaïmae ZOUAYNI le 11 juin 2022
- ♣ Bertrand DOMENICHINI et Pauline JAY le 18 juin 2022
- ♣ Yannick OHREL et Josiane FERREIRA le 25 juin 2022
- ♣ Eric SCHWOEBEL-WINO et Jessica TOMÉ le 13 août 2022
- ♣ Michaël SCHNELZAUER et Marie KLUGESHERZ le 20 août 2022
- ♣ Guillaume BORGENDORF et Cynthia ORDITZ le 27 août 2022



ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- ♣ Antoine MEDER est décédé le 27 décembre 2021 à l'âge de 92 ans
- ♣ Albert FUCHSLOCK est décédé le 18 janvier 2022 à l'âge de 83 ans
- ♣ Adélio GASPAS est décédé le 27 février 2022 à l'âge de 44 ans
- ♣ Yolande KLEIN est décédée le 27 mars 2022 à l'âge de 69 ans
- ♣ Marie-Thérèse MEYER est décédée le 4 avril 2022 à l'âge de 92 ans
- ♣ Jean-Marie FUGMANN est décédé le 6 juillet 2022 à l'âge de 57 ans
- ♣ Luc ZION est décédé le 30 octobre 2022 à l'âge de 58 ans



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre commune sera recensée du 19 janvier au 18 février 2023. Dans ce cadre, vous serez destinataire d'une enquête et susceptibles d'être contactés par nos agents recenseurs. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil !



Claire PLANTÉ



Francis OTTMANN



Fabienne HARTZ



Emile RODRIGUEZ

Pourquoi un recensement ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Il permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Comment ça se passe ?

Dans un premier temps, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de cette démarche. Dans un second temps, vous serez destinataire d'une notice d'information. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous mais également plus économique et plus responsable pour l'environnement.

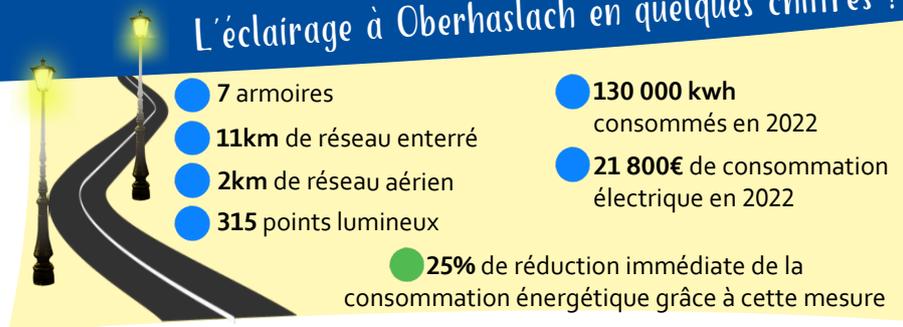
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Quid de la protection de vos données ?

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. L'INSEE s'engage à ce que les traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à des fins statistiques soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés".

ÉCLAIRAGE PUBLIC : À L'HEURE DE L'EXTINCTION



Depuis plusieurs mois maintenant, la liste des communes ayant fait le choix de l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit ne cesse de grandir.

Dès le 1er janvier prochain, notre commune viendra également s'inscrire dans cette démarche. L'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore, et de diminuer la facture énergétique. C'est un des comportements de sobriété qui nous semble véritablement à notre portée pour accompagner la transition énergétique. À partir d'une certaine heure la fréquentation de nos rues devient très faible voir inexistante en semaine. Il nous a donc semblé possible d'éteindre l'éclairage artificiel durant ces périodes.

C'est cette volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies qui l'a conduite à engager une réflexion en Conseil Municipal sur la pertinence de cette démarche. Les opinions étaient initialement très partagées, un tiers des élus ne souhaitaient pas modifier le fonctionnement actuel de l'éclairage public, un tiers souhaitait limiter les coupures de nuit aux rues secondaires du village, et un tiers était favorable à une extinction totale de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Après avoir étudié les possibilités techniques que nous laissent les installations existantes, compte tenu de l'impossibilité de couper l'éclairage uniquement dans certaines rues, d'éteindre un mat sur deux ou de baisser l'intensité lumineuse à une échelle significative, les élus ont pu aboutir à un consensus qui a su faire l'unanimité au sein du Conseil Municipal. En conséquence, l'éclairage public sera dorénavant interrompu dans les heures les plus avancées de la nuit, soit de minuit à 04 heures du matin, en dehors des veilles de week-end, de fêtes ou d'événements particuliers.

Après une période d'observation, la municipalité ne manquera pas de dresser un bilan de ce dispositif qui restera naturellement adaptable s'il devait présenter de réelles difficultés.

QUEL AVENIR POUR L'ERMITAGE ?



Les événements des dernières années ont montré que le fonctionnement actuel de l'ermitage n'est plus viable.

D'une part, l'association «Ermitage Saint Florent» ne pourra supporter financièrement les frais de rénovation des bâtiments qui sont en mauvais état et ne sont plus conformes à la réglementation sécuritaire actuelle. D'autre part, le manque de bénévoles ne permet plus à l'association d'assurer un fonctionnement satisfaisant. Il est temps d'imaginer un autre avenir pour le site !

Un nouveau projet se dessine : la réalisation de logements adaptés pour personnes âgées, un service qui ferait sens dans notre commune. Cette idée nécessite d'être murie et pour cela que nous avons besoin d'un maximum d'avis.

Une Assemblée Générale de l'Association est prévue le vendredi 27 janvier 2023, à 19h30, dans le foyer de l'ermitage. A cette occasion, nous vous proposons de nous rejoindre pour échanger sur le sujet et proposer un avenir durable au site. Nous aurons aussi besoin de nouveaux membres pour étoffer les rangs de l'association, définir plus précisément ce projet et en assurer le pilotage. L'association aura cette nouvelle mission. Nous comptons sur vous, venez nombreux.

**Antoine GRUN, président du conseil de fabrique
et membre de l'association Ermitage Saint Florent**

QUAND LES POMPIERS SENSIBILISENT LES ENFANTS

Engagées dans une démarche de développement durable et dans le cadre du projet "1 000 communes la forêt fait école" la mairie et l'école d'Oberhaslach ont organisé une matinée de sensibilisation aux feux de forêts.

Au cours de la matinée, les enfants ont été sensibilisés sur les départs d'incendies et les bons comportements à tenir pour éviter les départs de feu.

Mégot de cigarette abandonné dans la nature, barbecue mal éteint, imprudence avec les feux à proximité de végétation, toutes les problématiques ont été abordées.

Différents ateliers étaient proposés : feu de paille, film sur les incendies de Martigues (dans le sud de la France), visite d'un camion de pompier de lutte contre le feu, essai de tenue de pompier.

La matinée s'est terminée avec une mise en situation réelle pendant laquelle quelques jeunes chanceux ont pu manier la lance à eau pour éteindre un feu de palettes.

Un grand merci aux pompiers souriants et motivés pour leur professionnalisme et leur gentillesse.



ON PRÉPARE L'HIVER À OBERHASLACH !

Retour sur la balade thermique proposée aux habitants mercredi 23 novembre, en lien avec Oktave (Pole équilibre Territorial Rural Bruche Mossig) et la commission développement durable de la mairie.

La première partie de la soirée était consacrée au visionnage thermique des maisons afin de voir dans le détail où sont situées les déperditions d'énergie et les ponts thermiques. La soirée s'est poursuivie par la présentation des aides à la rénovation énergétique.



De nombreux partenaires peuvent accompagner les habitants désireux de se lancer dans un projet : OKTAVE (pole équilibre territorial rural), la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), Soliha Alsace (opérateur de la CeA sur la rénovation des logements).

À noter : n'hésitez pas à vous rendre au Point Info Habitat à Schirmeck (contact : Mme Julie EMMENDORFER, agent de la Collectivité européenne d'Alsace). Permanences : mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et mercredi de 8h à 12h et 14h à 17h. Téléphone : 03 88 97 02 23

LA SOCIÉTÉ AXA ORGANISE UNE RÉUNION PUBLIQUE À OBERHASLACH !

Dans le but de proposer une complémentaire santé et une garantie dépendance à tarif privilégié pour les habitants d'Oberhaslach, la société AXA vous informe de la tenue d'une réunion publique le jeudi 26 janvier 2023 à 10h à la mairie (salle du Conseil).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Simon BRUNSPERGER (responsable clientèle) au 06.42.39.94.85 - simon.brunspenger@axa.fr ou Mme Marie SIBRE (chargée clientèle) au 06.07.60.97.79 - marie.sibre@axa.fr

FAIRE VIVRE L'HISTOIRE DES HOMMES

KLR Généalogistes Associés est une étude installée à Mutzig, spécialisée dans les recherches généalogiques familiales, successorales et foncières.

En parallèle de son activité professionnelle, KLR met en œuvre des projets mémoriels, à l'image du partenariat établi en 2021 avec l'Écomusée d'Alsace à UNGERSHEIM dans le cadre de la mise en valeur de son « Chemin du souvenir ». Ce lieu incroyable, situé en lisière de forêt, a été consacré en tant que musée lapidaire, exposant une cinquantaine de stèles funéraires préservées de l'oubli et de la destruction par l'équipe de l'Écomusée.



Sandrine Roux-Morand, l'une des associés de KLR et résidente de la commune, a toujours été passionnée par l'histoire de l'Alsace au sein des conflits mondiaux. C'est donc tout naturellement, qu'elle nourrit le projet de faire revivre, en collaboration avec la commune, l'histoire des hommes dont le nom est inscrit sur le monument aux morts d'Oberhaslach, au-delà de toute considération partisane, nationaliste ou politique.

Qui étaient ces hommes ? Quelles étaient leurs familles ? Quels métiers exerçaient-ils ? Quelles furent leurs joies et leurs peines ? Quel que soit le mode de communication retenu, KLR souhaite aujourd'hui rencontrer les descendants et les familles de ces combattants disparus. Avec votre aide, il sera possible d'étayer ce travail de mémoire par des documents inédits telles que photographies, lettres ou anecdotes, auxquels s'ajouteront les documents d'archives que KLR retrouvera et dont les familles concernées bénéficieront en tout premier lieu.

Merci par avance pour l'aide que vous seriez susceptible de leur porter dans le cadre de cet hommage. *Quelqu'un dont on parle encore est quelqu'un qui ne meurt pas tout à fait.*

Pour tout renseignement, merci de contacter Sandrine Roux-Morand : info@klrga.com

Pour consulter quelques exemples des notices réalisées pour l'Écomusée d'Alsace : www.klrga.com



Quelques réalisations



Réfection complète de la voirie longeant le cimetière



Lotissement « Schelmengrube »
Dans l'attente des constructions,
pose d'une voirie provisoire



Rue du Klintz : restauration du pont de la Hasel



Mise en place des décorations de Noël
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont oeuvré à la confection de nouveaux décors





La traditionnelle marche populaire du Ski-Club



La bourse aux vêtements organisée par le Comité des fêtes



Animation halloween par les conscrits à destination de tous les enfants !



Soirée italienne organisée par l'association « Amicizia »



« Qu'est ce qu'on attend ? » Une soirée film-débat organisée par la Maison de la Nature et la Commune



Fête de Noël des enfants



Oberhaslach fête Noël avec ses aînés ! Un moment de retrouvailles, de partage et de convivialité autour d'un repas préparé par le restaurant Lotel et servi par nos jeunes conscrits !





Féerie de Noël



Le traditionnel chant de Noël des enfants de l'école



Quand la magie prend place

Les contes de Noël de Sophie



Concert de Noël de l'Harmonie Niederhaslach accompagné du petit Choeur de la Hasel



Quelques décorations réalisées et vendues par les exposants



Dans l'abri proche de la mairie, l'atelier bricolage de Hannah



Pour cette nouvelle édition, le public a pu assister en extérieur au concert de Noël projeté sur la façade de l'Hostellerie Saint Florent



Prochainement à Oberhaslach



Restez informé(e) des prochaines manifestations sur l'application INTRAMUROS, rubrique « Agenda »

EN JANVIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 6 à 19h	Vœux du Maire  03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune
Dimanche 22 de 9h à 17h	Tournoi seniors  06.03.20.45.34	Salle des fêtes	F.C Haslach
Samedi 28 et Dimanche 29	Tournoi indoor solidarité  06.72.16.73.58	Salle des fêtes	A.S.B.H

EN FEVRIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 4 à 15h	Carnaval des enfants  03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune et Comité des fêtes
Samedi 11 à 16h	Tournoi vétérans  06.71.72.77.26	Salle des fêtes	F.C Haslach
Samedi 18 et Dimanche 19	Tournoi LAFA  06.72.16.73.58	Salle des fêtes	A.S.B.H

EN MARS

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 5 de 10h à 16h	Bourse aux vêtements adultes et enfants  Inscriptions au 03.88.50.92.36	Salle des fêtes	Amicale de Pêche
Samedi 12 à 20h	Fête de la Saint Patrick  03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Comité des fêtes

La municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2023 !

